DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
CRUSEILLES
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 04 novembre 2025, approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU de Cruseilles.

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD

PLAN N°3-2b	PROCEDURES
ECHELLE 1/5000	PLU approuvé le 04 avril 2023 Modification Simplifiée n°1 approuvée le 04 novembre 2025
Mise au point	

CONCEPTION	BE DESSIN	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
Territoires demain	TECTA GROUPE VERTICAL SEA	Diffusion cadastre.data.gouv Janvier 2023 Système de projection : Lambert 93	A titre indicatif : juillet 2022

Suivi par NB – Fichier QGIS : Cruseilles 2025 017/PLU MS1 le 16.10.2025

LEGENDE

ZONAGE

ZONES URBAINES

- ⬚ UHl1 - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat, sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- ⬚ UHl1* - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat, sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- ⬚ UH1 - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- ⬚ UH1* - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- ⬚ UH2 - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- ⬚ UH3 - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- ⬚ UHc4 - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- ⬚ UE - Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- ⬚ UEr - Secteur urbanisé à vocation de gestion du domaine autoroutier
- ⬚ UXa - Secteur urbanisé à vocation d'activité économique à dominante artisanale et de services
- ⬚ UXc - Secteur urbanisé à vocation d'activité économique à dominante commerciale et de services
- ⬚ UXac - Secteur urbanisé à vocation d'activité économique à dominante commerciale et artisanale

ZONES A URBANISER

- ⬚ 1AUH - Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- ⬚ 1AUX - Zone à urbaniser à vocation dominante d'activité artisanale
- ⬚ 2AU - Zone à urbaniser à long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat

ZONES AGRICOLES

- ⬚ A - Zone agricole

ZONES NATURELLES

- ⬚ N - Zone naturelle
- ⬚ Nc - Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- ⬚ Ne - Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- ⬚ Ntl - Secteur à vocation de gestion des activités touristiques
- ⬚ Nm - Secteur à vocation de gestion de stockage temporaire de matériaux
- ⬚ Nr - Secteur à vocation de gestion des activités de remblais

AUTRES

Au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

- ⬚ Bâtis d'intérêt patrimonial et architectural
- 🟨 Secteur d'intérêt paysager

Au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- ▥ Zone humide
- ▥ Zone humide potentielle
- ▨ Corridor écologique
- 🟩 Secteur d'intérêt écologique
- ▩ Trame végétale
- ●●●●● Trame végétale (haies bocagères)

Au titre de l'article R151-48 du Code de l'Urbanisme

- ······ Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

Au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

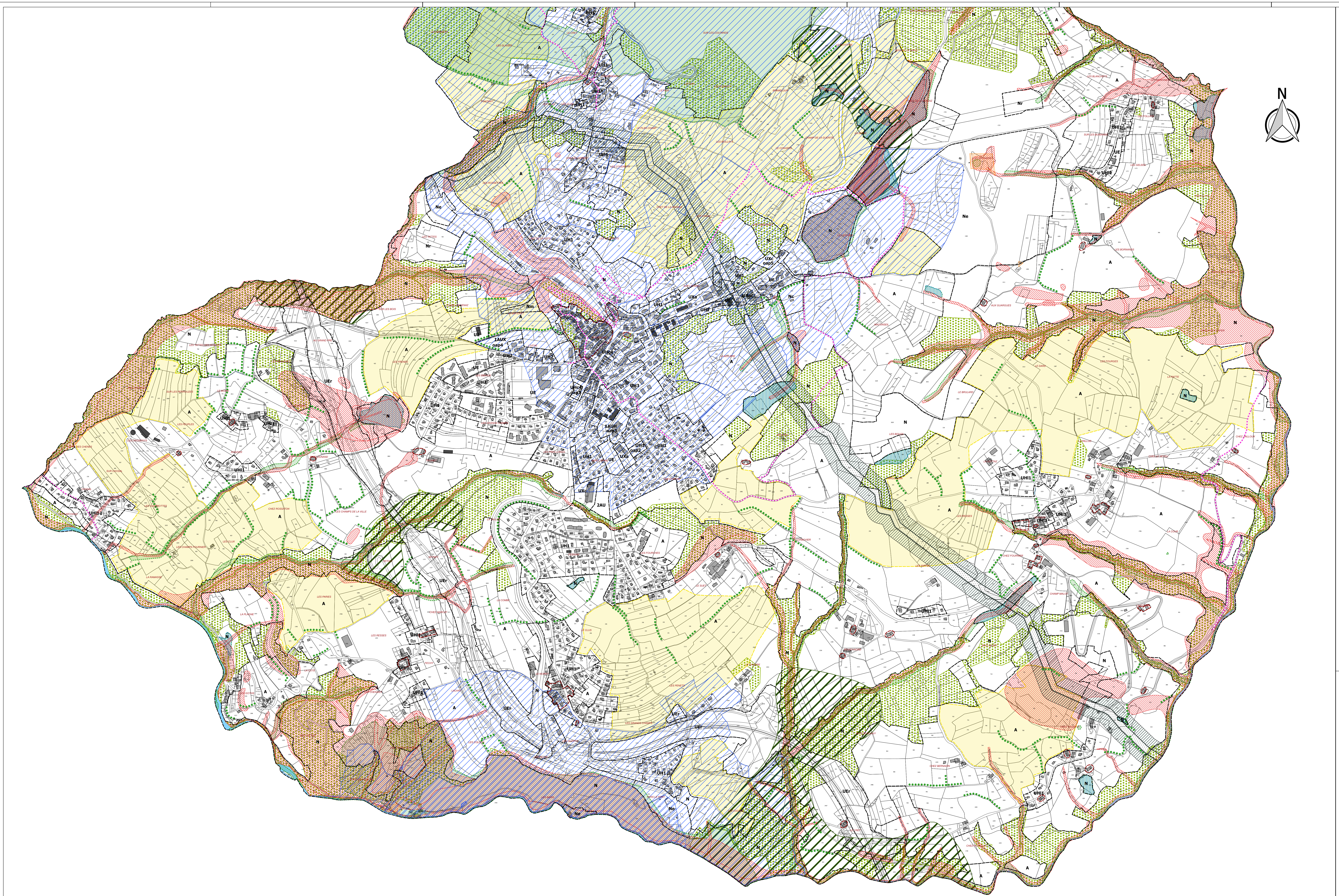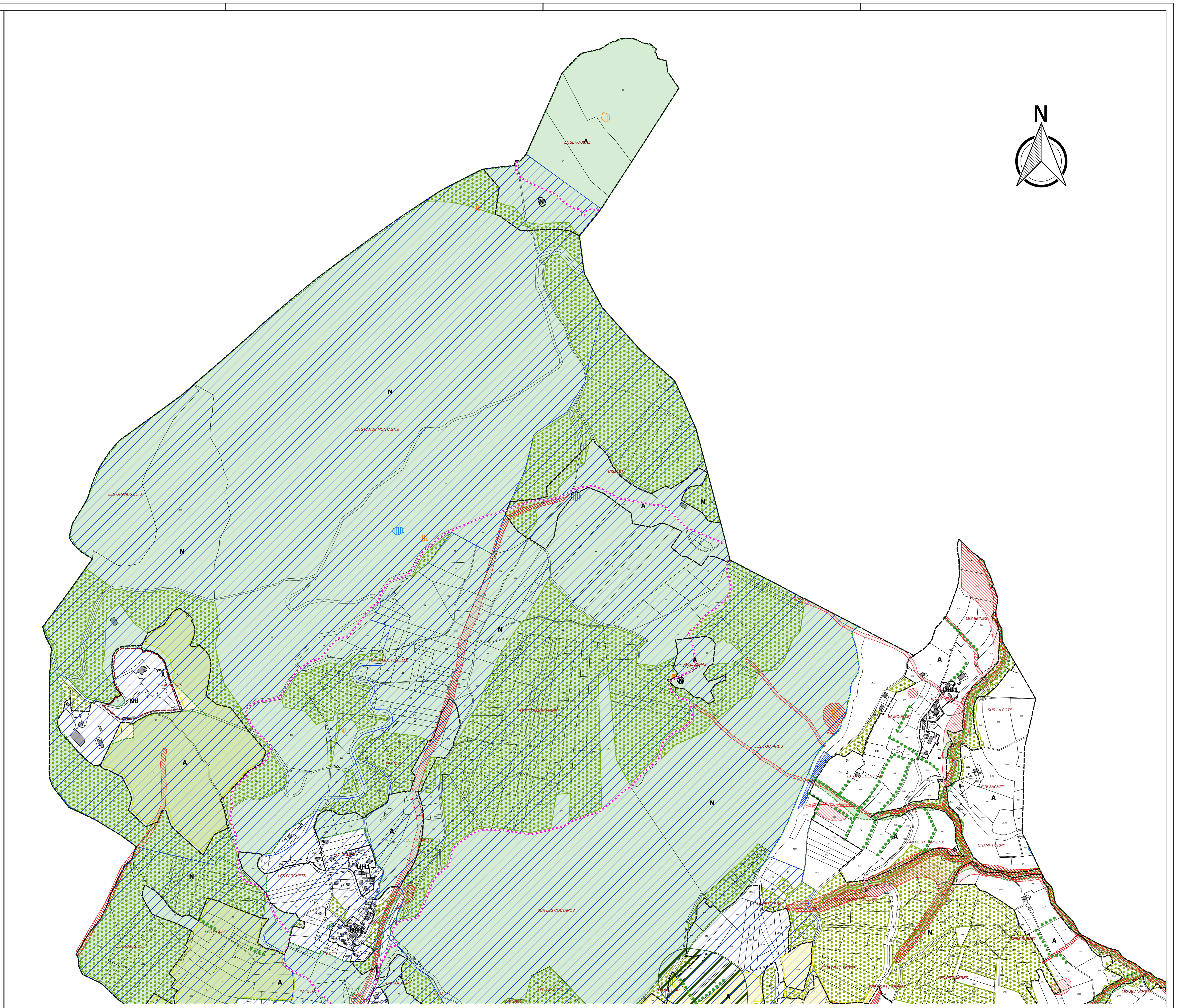- ▦ Servitude I3 (zone non aedificandi et non sylvandi)
- ▨ Servitude I1 (zone de SUP 2 et 3)
- ▨ Servitude I1 (zone de SUP 1)
- ▨ Secteur à risques naturels forts
- ▨ Captage : périmètre de protection immédiate
- ▨ Captage : périmètre de protection rapprochée